

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU
S.I. ASSAINISSEMENT VIDOURLE ET BÉNOVIE
DU 6 DECEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le six décembre, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à 18h30, en session ordinaire, à l'Espace Lawrence Durrell, Salle Alexandrie à Sommières, sous la présidence de Madame MARTIN-GUIGNERY.

Date de convocation : 29 novembre 2021
Date d'affichage de la convocation : 29 novembre 2021
Nombre de délégués titulaires : 13
Nombre de délégués suppléants : 4

Présents : 11
Votants : 11

• **MEMBRES PRESENTS A VOIX DELIBERATIVE**

Boisseron : Corinne PEYRARD.
Saussines : Michel GACHES, Pauline MIQUEL, Nicolas BAUDESSEAU.
Sommières : Serge CODEMO, Patrick CAMPABADAL, Ombeline MERCEREAU, Arlette SCHNEIDER.
Villevieille : Marc BERTHE, Christel MARTIN – GUIGNERY, Philippe RENOÜ.

• **MEMBRES PRESENTS A VOIX CONSULTATIVE**

Néant.

• **MEMBRES EXCUSES**

Boisseron : Bernard BRIDIER, Jean REVERSAT, Loïc FATACCIOLI (suppléant).
Saussines : Gérard ESPINOSA (suppléé par M. BAUDESSEAU).
Sommières : Suzanne HERISSON (suppléante).
Villevieille : Jean-Louis MAILLE (suppléant).

• **SECRETAIRE DE SEANCE**

Arlette SCHNEIDER.

• **INTERVENANTS**

Pierrick ROLLANDT, Sophie SCARPITTA.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 6 DECEMBRE 2021

2021-12.01	Nombre de votants : 11	MODALITES D'APPLICATION DE LA PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)
	Pour : 11	<p><u>Après en avoir délibéré,</u> Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De compléter les articles 1.4 et 2.4, vis-à-vis du principe de non cumul des taxes ; • D'approuver le champ d'application de la PFAC tel qu'il est défini, en indiquant que la délibération annule et remplace la délibération n° 2021-07.04 ; • De rappeler que les dépenses liées aux travaux nécessaires à la construction du branchement au réseau des eaux usées ne sont pas incluses dans cette participation.
2021-12.02	Nombre de votants : 11	MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)
	Pour : 11	<p><u>Après en avoir délibéré,</u> Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'instaurer l'IFSE ; • D'instaurer le complément indemnitaire annuel (CIA) dans les conditions indiquées ci-dessus ; • Que les primes et indemnités seront revalorisées automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence ; • Que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget.
2021-12.03	Nombre de votants : 11	PROLONGATION DE LA MISE A DISPOSITION DE M. PIERRICK ROLLANDT, A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SOMMIERES DANS LE CADRE DE L'ETUDE DU TRANSFERT DE COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT
	Pour : 11	<p><u>Après en avoir délibéré,</u> Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'approuver le renouvellement de la convention de mise à disposition de Monsieur Pierrick ROLLANDT à la Communauté de Communes du pays de Sommières, du 1er janvier 2022 au 30 septembre 2022 ; • D'autoriser Madame la Présidente à signer la convention de mise à disposition de Monsieur Pierrick ROLLANDT.
2021-12.04	Nombre de votants : 11	PROLONGATION DE LA MISE A DISPOSITION DU VEHICULE DE SERVICE DU SYNDICAT, A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SOMMIERES DANS LE CADRE DE L'ETUDE DU TRANSFERT DE COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT
	Pour : 11	<p><u>Après en avoir délibéré,</u> Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'approuver le renouvellement de la convention de mise de à disposition du véhicule du SIAVB à la CCPS, du 1er janvier 2022 au 30 septembre 2022 ; • D'autoriser Madame la Présidente à signer la convention de mise à disposition du véhicule.
2021-12.05	Nombre de votants : 11	CONTRAT D'ASSURANCE CONTRE LES RISQUES STATUTAIRES
	Pour : 11	<p><u>Après en avoir délibéré,</u> Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le Centre de Gestion auprès du Courtier GRAS SAVOYE (assureur CNP Assurances), y compris l'option facultative couvrant les charges patronales ; • De retenir la franchise de 20 jours pour les arrêts de maladie ordinaire ; • D'autoriser Madame la Présidente à signer les documents y afférant.
2021-12.06	Nombre de votants : 11	CONVENTION DE DELEGATION DE GESTION DES SINISTRES LIES AUX RISQUES STATUTAIRES
	Pour : 11	<p><u>Après en avoir délibéré,</u> Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De donner délégation au Centre de Gestion du Gard pour assurer la gestion des sinistres liés aux risques statutaires de son personnel, pour lesquels le syndicat a adhéré au contrat cadre d'assurance souscrit par le Centre de Gestion ; • D'accepter qu'en contre partie de la mission définie dans la convention, le syndicat verse une contribution fixée à 0,25 % de la masse salariale, servant d'assiette au calcul de la prime d'assurance ; • D'autoriser Madame la Présidente à signer la convention avec le Centre de Gestion.
2021-12.07	Nombre de votants : 11	DECISION MODIFICATIVE N°1 RELATIVE A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
	Pour : 11	<p><u>Après en avoir délibéré,</u> Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'approuver la Décision Modificative Budgétaire n°1, telle que définie ci-dessous : <p>SECTION DE FONCTIONNEMENT : <i>Dépenses : Opération d'ordre de transfert entre sections - chapitre 042</i> <ul style="list-style-type: none"> • imputation 675 : "Elément des actifs cédés" : + 6 500 € <i>Dépenses : Autres charges de gestion courante - chapitre 65</i> <ul style="list-style-type: none"> • imputation 6512 : "Droit cession logiciel" : + 500 € <i>Dépenses : Charges de personnel et frais assimilés - chapitre 12</i> <ul style="list-style-type: none"> • imputation 6218 : "Autres personnels extérieurs" : - 7 000 € </p>